



## FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE SAISON 2025 / 2026

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... /..... /..... Sexe :  Garçon  Fille

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. domicile : ..... Tél. portable : .....

Courriel : .....

Nom et prénoms des parents ou responsables légaux si enfant mineur :  
.....

**Les inscriptions doivent être validées par le secrétariat afin de réserver les créneaux horaires.**

TABLEAU RÉSERVÉ AU SECRÉTARIAT			
ACTIVITÉ(S)	JOURS	HORAIRES	TARIFS
			€
			€
			€
			€
<b>FR76 1810 6000 2828 0050 0705 028</b>		Total activité(s)	€
		Adhésion MJC :	€
		Total à payer :	

### REGLEMENT(S) DATE DE RECEPTION

Date de remise d'encaissement	Mode de paiement	N° chèque	Montant	Banque	Nom émetteur
1 <sup>er</sup>					
2 <sup>ème</sup>					
3 <sup>ème</sup>					
4 <sup>ème</sup>					
5 <sup>ème</sup>					

# CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION (2024-2025)

## 1/ Conditions de paiement :

### Activités hebdomadaires

Les activités hebdomadaires se déroulent suivant le calendrier scolaire. Sauf mention contraire elles reprennent à partir du lundi 16 septembre 2025 et jusqu'au 30 Juin 2026 avec 32 séances pendant la saison. Les cotisations sont payables à la saison. Le règlement peut être échelonné, tous les chèques sont remis le jour de l'inscription, établis à l'ordre de MJC TANINGES.

### Inscriptions en cours d'année

En fonction des places disponibles et après avis de l'animateur de l'activité, les inscriptions sont possibles en cours d'année, le tarif sera alors calculé au prorata des cours pris. La carte d'adhésion à la MJC est obligatoire pour pratiquer une activité. Elle est valable pendant la saison en cours.

## 2/ Conditions de remboursement :

Seules les demandes de remboursement pour **raison médicale** entraînant l'arrêt de la pratique de l'activité concernée, et les **mutations professionnelles** hors région sont prises en compte. Elles doivent être présentées par écrit, accompagnées selon les cas d'un certificat médical ou d'une attestation de l'employeur. L'adhésion à la MJC ne peut être remboursée.

### La MJC se réserve le droit d'annuler une activité pour les motifs suivants :

- effectifs insuffisants, le remboursement des séances non effectuées est alors automatique ;
- mauvaises conditions météorologiques ou absence de l'intervenant.e, la séance est rattrapée.

**La MJC se réserve le droit d'annuler l'adhésion de toute personne allant à l'encontre du bon fonctionnement d'une activité ou en cas de non-respect du règlement intérieur.**

## 3/ Autorisation de sortie :

- Mon enfant est autorisé à rentrer seul à la fin des cours :  OUI  NON
- Mon enfant est autorisé à rentrer avec une tierce personne :  OUI\*  NON

\* Si OUI, merci de mentionner les personnes autorisées à récupérer votre enfant à la fin des cours :

Nom, prénom, numéro de téléphone : .....

.....

En cas d'absence, merci de prévenir l'animateur s'il vous a communiqué ses coordonnées, ou le cas échéant le secrétariat.

**Droit à l'image :**  j'autorise  je n'autorise pas

La MJC de Taninges à me photographier ou filmer mon(mes) enfant(s) inscrit(s) à la MJC, seul(s) ou avec d'autres, dans le cadre des activités pratiquées, et à publier éventuellement ces documents : plaquettes, article de presse, page Facebook MJC, groupe WhatsApp et tous supports de communication.

Dans le cadre du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) vos données personnelles resteront strictement confidentielles, elles ne sont ni échangées, ni vendues, ni communiquées à un tiers.

TANINGES, le : .....

Signature obligatoire (précédée de la mention lu et approuvé) :

.....